



Direction Départementale des Territoires de la Dordogne
Pôle Forêts
A l'attention de Monsieur Laurent PEZON
Cité Administrative
Rue du 26^{ème} Régiment d'Infanterie
24 024 PERIGUEUX CEDEX

Objet : Réponse à l'avis du Pôle Forêts de la DDT de la Dordogne à la demande de permis de construire PC n°024 253 23 D0015 – Commune de Mareuil-en-Périgord

Dossier suivi par :

Marc DURIEZ - Chef de projets - T 07 61 01 16 78 – marc.duriez@neoen.com

Bordeaux, le 26 août 2024

Monsieur,

Je fais suite à l'émission de l'avis du Pôle Forêts de la DDT de la Dordogne du 30 avril 2024 dans le cadre de l'instruction du permis de construire PC 024 253 23 D0015 pour la construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Mareuil-en-Périgord.

Un avis favorable a été émis, accompagné de la réserve suivante : « *mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage sur une profondeur de 50 m à compter de la clôture* ». L'attention est attirée sur les impacts générés par cette mesure pour les espèces protégées.

Le projet a été conçu en application du document « Préconisations pour les parcs photovoltaïques au sol, au regard de la prévention des risques d'incendie de forêt, pour la protection des personnes, des biens et des massifs dans lesquels se situent les projets » du Service Départemental des Incendies et de Secours de la Dordogne, applicable à partir du 22 mars 2022.

Les obligations légales de débroussaillage sont effectivement mises en place sur une profondeur de 50 mètres à compter de la clôture.

L'intégration des mesures incendies dont les impacts générés par les Obligations Légales de Débroussaillage ont bien été intégrés avec des mesures adaptées pour limiter les impacts (Cf. mesure MR3.1., partie D.2.3 de l'étude d'impact). L'absence de nécessité d'une demande de dérogation « espèces protégées » a été argumentée en partie D.2.3.4.2. de l'étude d'impact.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter toute information qui pourrait vous être utile.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Marc DURIEZ
Chef de projet développement solaire